

Les subsides

là-dessus, monsieur le Président, on aurait un travail d'information à faire auprès des personnes qui militent au sein de certaines associations dites à but non lucratif, pour qu'elles fassent non seulement leur travail, mais qu'elles s'assurent aussi, au niveau de l'information, au niveau de l'éducation populaire, que les gens y souscrivent.

Comment maintenant intéresser ces gens-là à souscrire de façon à toucher des revenus importants pour faire fonctionner l'organisme en cause? Je pense qu'en ce moment toutes sortes de formules sont possibles. On parlait tantôt de la formule «donnant-donnant». Elle est peut-être une bonne formule, mais elle mérite d'être évaluée. Au sujet de la question du crédit d'impôt, monsieur le Président, il s'agirait de savoir dans quelle proportion. Sauf que si nous disons que nous faisons un don à un organisme, je suppose que nous ne pensons pas à retirer le plein montant en déduction du montant accordé à l'organisme. Je pense qu'il est fondamental de penser que quelqu'un qui donne, donne vraiment sans un souci intéressé de recevoir par la suite. Alors là, il y a une question d'évaluation et de proportion.

Monsieur le Président, lorsqu'on parle de la question des organismes, je pense que lorsqu'on dit aux Canadiens qu'il y a 40,000 organismes enregistrés sous le vocable de «charité» ou à but non lucratif, il serait impérieux d'en faire un encadrement pour qu'on puisse juger avec beaucoup plus de réalisme la valeur de ces organismes et l'ampleur des subventions ou des dons non cotisables ou déductibles d'impôt. Je sais que dans ma circonscription, actuellement, pour donner un exemple, si nous prenons la question des églises, et le député de Provencher (M. Epp) était très clair à ce sujet-là tantôt, par le biais de divers programmes de création d'emplois nous avons aidé une multitude de communautés religieuses, de communautés paroissiales pour la modernisation ou tout au moins pour la réparation ou l'amélioration des presbytères et des églises. Je pense qu'il y a des gens qui ont toujours soulevé la question de la séparation entre les pouvoirs de l'État et ceux de l'Église. Mais nous l'avons fait avec des fonds publics. Normalement, je dis bien normalement, monsieur le Président, il incomberait à la communauté paroissiale de s'assurer que ses équipements, et que le service lui-même soient véritablement payés par les paroissiens ou par les membres de la communauté. Pour toutes sortes de raisons, économiques, historiques, ou des facteurs qui évidemment entrent en ligne de compte, il arrive que l'État vienne aider. Mais comment pourrions-nous aider ces communautés autrement que par le biais des subventions? Est-ce que la déduction actuellement permise pour les fins de charité est trop basse? Est-ce qu'elle devrait être majorée? Si elle était majorée, est-ce que les communautés pourraient véritablement s'organiser plus facilement et totalement, monsieur le Président? Je pense que lorsqu'on regarde ce qui se passe actuellement, on est obligé de constater que la réalité sociale et économique a complètement changée en l'espace de dix ans. Juste pour citer un autre exemple: Dans les grandes villes maintenant, il y a tellement de roulement au niveau de l'habitation que beaucoup de gens ne se sentent pas responsables de leur communauté paroissiale ou de leur communauté civile, ou tout simplement des organismes qui œuvrent dans le milieu où ils demeurent.

Alors, il s'agit de phénomènes nouveaux, de phénomènes sociologiques avec lesquels nous devons vivre. Il serait illusoire, monsieur le Président, de croire qu'un débat comme celui-ci

pourrait donner une solution. Je considère que le meilleur moyen de trouver une solution réaliste et surtout applicable à long terme serait de permettre aux diverses personnes, aux divers organismes qui œuvrent sur le plan de la bienfaisance, de la charité ou de la recherche, de venir expliquer leur position à ce sujet. Parce que lorsque nous parlons avec les gens de divers ministères ou même avec les responsables d'organismes, on a beaucoup de difficulté à trouver un terrain d'entente, parce que beaucoup d'éléments sont difficilement évaluables dans la situation actuelle si nous n'avons pas tous les éléments relatifs au problème.

Je suis heureux de constater que dans le débat aujourd'hui tout le monde, au fond, reconnaît l'importance des organismes à but non lucratif, l'importance et la nécessité du bénévolat sauf que, de part et d'autre de cette Chambre, nous convenons qu'une action concrète doit être entreprise à court terme pour nous assurer que nous allons aider les gens qui font du bénévolat et qui s'occupent des autres.

Tantôt, je relevais le point historique. Au tout début, les organismes à but non lucratif ou les organismes d'œuvres de charité s'occupaient directement de l'individu. Ils ne s'occupaient pas nécessairement de la recherche; ils s'occupaient des individus, ce que l'État ne faisait pas. Mais actuellement, il y a énormément de ces services qui sont offerts par l'État. Il faudrait regarder s'il n'y a pas une duplication. Il faudrait peut-être regarder aussi si des organismes actuels ont encore un rôle à jouer, un rôle efficace et concret. Je pense que ce sont des questions importantes que l'on devra poser aux gens qui œuvrent au sein de ces organismes.

• (1620)

Un autre élément, monsieur le Président, qu'il faut mentionner à tout prix lorsque nous parlons de ces organismes, c'est le suivant: Est-ce que le mot «charitable» est encore un mot qui est acceptable au sein de tous ces comités ou de tous ces groupes? Je pense que le terme «charitable» devrait être modifié, parce que nous avons de la difficulté sous ce vocable à vraiment identifier tous les organismes. Je pense que nous devons aller vers le vocable d'action volontaire. Le terme «action volontaire» est beaucoup plus juste, beaucoup plus approprié, et à ce niveau-là nous pourrions en arriver plus facilement à un consensus sur les diverses dispositions à appliquer pour nous assurer que nous puissions aider de façon valable ces organismes-là.

Le député de Provencher soulevait également un point important en signalant l'importance de ne pas encore «surréglementer» toute la question du bénévolat. Si nous voulons être véritablement efficaces dans la révision de toute la question des organismes à but non lucratif, nous devons véritablement créer un Comité mixte des deux Chambres qui fera rapidement son travail. Je pense que le fruit est mûr pour aller chercher un consensus au sein des organismes à but non lucratif. Je pense qu'une période de six mois pourrait être allouée à un Comité mixte qui recevrait rapidement les commentaires ou les vœux de ces organismes, et ce comité pourrait très rapidement, au niveau gouvernemental, trouver des méthodes extrêmement simples pour répondre aux besoins des organismes à but non lucratif.

On disait tantôt que ce qui était difficile actuellement, c'était le fait que nous ne voulions pas reconnaître tous les organismes, que nous enlevions à des gens qui faisaient du